

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 6 Juin

## LA LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES

Le projet de loi du ministre de l'intérieur tend à déterminer l'ouvrier, par les avantages qu'il lui concède, à s'imposer volontairement des prélèvements sur son salaire, en vue de la constitution d'une pension de retraite.

Si l'ouvrier se détermine à effectuer ces prélèvements, il sera assuré d'une double subvention : 1<sup>o</sup> celle que l'Etat s'imposera ; 2<sup>o</sup> celle qu'il imposera obligatoirement au patron.

Tel est le principe même du projet de loi sur les retraites des ouvriers que le ministre de l'intérieur va déposer.

Voici maintenant quelques indications sur les détails d'application : l'ouvrier est admis à faire un versement quotidien de cinq centimes au minimum et de dix centimes au maximum. Tout ouvrier est présumé faire le versement minimum, à moins d'une déclaration contraire de sa part, faite au maire de la commune.

Si le versement est effectué régulièrement depuis l'âge de vingt-cinq ans, âge initial fixé par le projet, pendant une période de trente ans, le patron est tenu de faire au profit de l'ouvrier un versement égal à celui de ce dernier, à savoir 5 ou 10 centimes par jour.

Enfin, l'Etat s'engage à compléter ce versement par une subvention égale aux deux tiers de celles de l'ouvrier et du patron réunies.

On a calculé ainsi qu'en comptant sur une moyenne de 290 jours de travail, c'est-à-dire abstraction faite des chômages forcés, l'ouvrier versera 14 francs ou 28 francs par an, suivant que le versement quotidien sera de 5 ou 10 centimes.

Avec la contribution du patron et celle de l'Etat, l'ouvrier aura droit, après trente ans, à une pension de 300 francs dans le

premier cas, à une pension de 600 francs dans le second cas.

Pour être admis au bénéfice de la loi, il faudra être Français et âgé de vingt-cinq ans, et gagner un salaire ne dépassant pas 3,000 francs par an.

L'ouvrier sera admis, néanmoins, à faire des versements antérieurement à l'âge de 25 ans, mais ces versements feront l'objet d'une liquidation spéciale.

Par contre, l'ouvrier qui, par chômage, maladie, ou toute autre cause légitime, aurait suspendu ses versements pendant cinq ans, sera admis à les reprendre sans être déchu du droit à la pension, mais à la condition que le service de cette pension sera reporté à cinq années plus tard.

Le projet prévoit le cas où l'ouvrier, qui s'assure une pension de retraite de 300 à 600 francs, voudra, en outre, réserver son capital ou s'assurer en cas de décès.

La réserve du capital exigera naturellement un supplément de versement à la charge de l'ouvrier ; mais si celui-ci, au lieu de réserver son capital, veut s'assurer pour le cas de décès de façon à garantir une pension déterminée à ses ayants droit, l'Etat prendra à sa charge le supplément de prime résultant de cette assurance.

De sorte que le projet de loi assure à l'ouvrier le double bénéfice de la pension de retraite en cas de survie et de l'assurance pour les ayants droit en cas de décès.

Le projet prévoit ensuite le cas où l'ouvrier, après s'être assuré durant un certain laps de temps, viendrait, par interruption de travail résultant de maladie ou d'infirmités, à ne plus pouvoir continuer ses versements.

En ce cas, le projet assure à l'ouvrier une pension dont le service serait couvert par le produit des pensions en déshérence, des dons et legs, et enfin d'une contribution imposée aux patrons, à raison de 10 centimes par jour et par ouvrier de nationalité étrangère employé.

Enfin, le projet de loi contient des dispositions transitoires visant le cas des ouvriers

déjà en possession de pensions servies par la caisse des retraites de la vieillesse et des ouvriers effectuant depuis un certain nombre d'années déjà des versements à cette caisse en vue d'une retraite ultérieure.

Aux premiers, le projet étend le bénéfice du concours de l'Etat par une élévation immédiate de la pension, dans la proportion indiquée plus haut ; pour les autres, l'Etat, par des versements annuels, contribuera à élever la pension dans la même proportion pour le jour où elle sera exigible par l'intéressé.

Le projet laisse à un règlement d'administration publique le soin de fixer les détails d'exécution.

Toutefois, l'idée prévaut dès maintenant de constater les versements quotidiens de l'ouvrier et du patron par l'apposition, sur le livret personnel, de timbres spéciaux, créés en représentation de ces versements, et dont le produit de la vente serait perçu par la caisse des retraites.

Comme dernier détail, ajoutons que des calculs approximativement faits montrent que la loi, dans le plein de son fonctionnement, c'est-à-dire après trente ans d'existence et à supposer que le nombre des ouvriers assurés soit de cinq millions et demi imposera à l'Etat une charge annuelle d'environ cent millions.

\* \*

## INFORMATIONS

### AFFAIRE DE LA MÉLINITE

Alfred Fasseler, secrétaire particulier du colonel Deport, directeur de sa manufacture d'armes de Puteaux, qui a été arrêté, mardi, sous l'inculpation d'avoir détourné, pour les remettre à Tripone, des plans et documents intéressant la défense nationale et déposés dans les archives de la manufacture d'armes de Puteaux, a fait des aveux complets en manifestant la plus grande émotion.

Fasseler, au milieu d'abondantes larmes, a avoué qu'il avait distrait des archives de la manufacture d'armes le plan du détonateur de Bour-

ges et de la fusée R. F. ; qu'il les avait remis à Tripone sur une simple demande de celui-ci, sans avoir rien touché d'ailleurs pour le prix d'une aussi coupable complaisance.

On ne croit pas que Fasseler ait reçu de l'argent de Tripone pour les services qu'il a rendus à ce dernier.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle annonce qu'on s'est aperçu, à la manufacture d'armes de Puteaux, que plusieurs documents fort importants avait été distraits des archives. Il y manque les dessins de régulateurs d'obus, d'obturateurs, et une foule de pièces sur lesquelles le secret le plus absolu devait être gardé.

Qui les a enlevés ? Fasseler nie que ce soit lui. Il a déclaré qu'un colonel, dont nous voulons encore taire le nom, était venu les prendre pour les remettre au même Tripone, dont Fasseler était l'aide inconscient. La responsabilité du directeur de la manufacture se trouve ainsi engagée : son manque de surveillance lui coûtera sans doute un déplacement.

L'interrogatoire de Fasseler a repris mercredi dans l'après-midi, dans le cabinet de M. Athalin. L'employé infidèle montre toujours un profond désespoir de l'acte qui lui est reproché. Le mobile de son action n'est pas encore établi, bien que Fasseler persiste à dire qu'ancien officier, il a voulu uniquement rendre service à un officier de la territoriale, qu'il savait en relation très établie avec le personnel du ministère de la guerre.

Il a dit, en outre, qu'il avait effectivement gardé les archives de Puteaux en sa qualité de chef du secrétariat, et que tous les documents qu'apportaient les officiers du ministère de la guerre lui étaient confiés pour être classés, étiquetés, etc.

C'est ainsi qu'il a pu connaître les pièces relatives au chargement du détonateur de Bourges, etc., et les remettre à M. Tripone, qui les faisait recopier par M. Feuvrier.

C'était, généralement, la journée du dimanche, qui était employée à cette louche besogne. Fasseler sortait les pièces le samedi, les remettait à Tripone qui les transmettait à M. Feuvrier qui, à son tour, passait le dimanche à les décalquer et les rapportait le soir même. Dès le lundi, les dossiers étaient réintégrés dans les casiers respectifs par Fasseler. Ces faits se sont passés en 1888.

M. Tripone, mis en présence de M. Fasseler, a fait, mercredi soir, les aveux les plus complets. Il a reconnu s'être servi non seulement de M. Fasseler, mais de deux autres employés de la direction générale de l'artillerie pour se procurer les plans des engins et les recettes des explosifs qui lui étaient demandés par la maison Armstrong. Il avait organisé dans ses bureaux une

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 17

## SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE  
EN ALSACE

IX

LES DEUX RIVALES

On la garderait tant qu'elle voudrait rester, car on se procurerait difficilement une servante capable de la remplacer, mais enfin il fallait bien prévoir qu'elle ne resterait pas éternellement en place chez la famille Herz.

— Quel dommage ! pensait cependant la mère de Michel à chaque service nouveau rendu par Catherine, quel dommage que cette fille n'ait pas de parents un peu plus riches ! C'est une épouse comme elle que je souhaiterais à mon fils, car c'est vraiment une maîtresse femme !

Pendant que Mme Herz était dans ces dispositions d'esprit, Catherine Wild reçut un jour de son pays une lettre qui lui annonçait d'importantes nouvelles.

Son cousin germain venait de mourir, et comme il était fils unique d'un oncle à elle, veuf, âgé et fort riche, elle se trouvait héritière d'une véritable fortune. Tout de suite, elle mit ses pa-

trons au courant du changement apporté à sa situation par cet événement.

Michel la félicita, tout en appréhendant secrètement son départ. Bien sûr, à présent qu'elle était à son aise, elle ne voudrait plus consentir à demeurer servante d'hôtel. C'était pour lui un gros ennui ; ses petites habitudes allaient être dérangées ; il allait perdre en confortable, ce qu'il gagnerait, hélas ! en responsabilité et en surcroît de travail, car parmi les occupations que Catherine abandonnerait, plus d'une lui reviendrait jusqu'à nouvel ordre.

Rosa n'éprouva aucun sentiment d'envie contre Catherine, bien que sa rivale, peu généreuse, cherchât à l'écraser en se plaisant à étaler devant sa pauvreté l'enrichissement inespéré qui établissait désormais une distance entre elles.

— Alors, dit Mme Herz, vous allez sans doute nous quitter maintenant que vous voilà riche.

— Oh ! répondit doucement Catherine, si vous le voulez je ne m'en irai pas immédiatement ; voici la saison qui va commencer et ce serait mal à moi de vous laisser dans l'embarras au plus fort du travail... et puis... et puis...

— Et puis quoi ? demanda Michel.

Catherine s'arma de courage et, regardant bien en face le jeune homme.

— Et puis, reprit-elle, franchement, je vous suis si dévouée à tous, j'ai tellement fait mon possible pour vous satisfaire que je craindrai de vous manquer trop en partant brusquement... M. Michel, par exemple, ne me regretterait-il pas un peu si tout à coup il était privé de mes services ?

— Ma foi si, je vous regretterais, Catherine, fit spontanément celui à qui s'adressait cette question, et bien sincèrement ! car vous avez fait de moi un tel coq en pâte que personne ne pourra plus me contenter à présent.

La Prussienne rougit de plaisir et jeta sur Rosa un regard de triomphe. La pauvre enfant baissa les yeux ; elle eut soudain le pressentiment de tout un avenir de luttés et de souffrances. Heureusement, tout au fond de son cœur une voix consolante lui murmurait :

— Courage, c'est toi seule qu'il aime !

Mme Herz ne s'occupait plus de sa nièce en ce moment ; elle n'avait fait attention qu'à son fils avouant qu'il aurait de la peine à se passer de Catherine et elle s'était dite :

— Au fait ! maintenant qu'elle est riche, s'il y tient tant que cela, il y a un moyen bien simple de la retenir pour toujours... il faudra que j'y songe. Après tout, défunt mari et moi, nous n'étions que des domestiques avant de nous marier. Décidément, Catherine est la femme qu'il faut pour Michel !

X

CATHERINE MONTE EN GRADE

Comment, déjà vous, monsieur Frédéric Treiber ? les autres années vous n'arriviez que pour les vacances d'août et nous ne sommes qu'au commencement de juillet !

— Oui, Catherine, c'est moi, je me plais ici, l'air du Hohwald est favorable à ma santé, c'est pourquoi j'avais hâte de revenir.

— Croyez, monsieur Frédéric que nous en sommes bien contents et très honorés.

— Je le crois, car je ne suis pas un voyageur qui lésine, moi ! Je fais de la dépense, je fais aller le commerce, hé ! hé ! papa est assez riche pour me le permettre ; mais dites-moi, Catherine, vous n'avez plus votre tablier blanc et vous êtes mise à présent comme une demoiselle ; vous avez donc changé d'emploi dans la maison ?

— Oui, Monsieur, je ne suis plus une simple bonne comme l'année dernière, je suis intendante d'hôtel, femme de charge et directrice du personnel.

— Oh ! oh ! je vois que vous avez monté en grade ; recevez-en tous mes compliments, mademoiselle Catherine, car maintenant je n'oserai plus vous appeler Catherine tout court... Et, à part cela, il n'y a rien de nouveau dans la maison.

— Il y a malheureusement la santé de Mme Herz qui laisse à désirer ; la pauvre dame ne quitte plus guère sa chambre depuis plusieurs semaines.

— Vraiment ? elle doit bien s'ennuyer toute seule car, ici, chacun à ses occupations.

— Oh ! elle n'est pas seule, sa nièce la garde.

— Mille Rosa, n'est-ce pas.

— Oui, Mlle Rosa... c'est elle qui tient compagnie à sa tante ; il faut bien qu'elle se rende utile à quelque chose.

— Comme vous dites cela d'un drôle d'air ! vous ne paraissez pas l'aimer beaucoup cette demoiselle ?

— Je ne l'aime ni la déteste, je la laisse pour ce qu'elle est.

— S'entend-elle toujours aussi b'en avec mon-

éritable agence secrète de renseignements militaires ; il aurait même, d'après sa propre déclaration, mis plusieurs fois en relations des inventeurs étrangers et des représentants du ministère de la guerre, relativement à des achats de poudres ou d'appareils mécaniques.

A la suite de cet interrogatoire, de nouvelles perquisitions ont été décidées ; elles sont imminentes et seront très probablement suivies d'arrestations.

Plusieurs noms de personnages militaires ont été même prononcés. A la demande du général Nismes, M. Athalin a interdit à tous les agents du parquet et de la sûreté de ne faire désormais, aucune communication à la presse.

L'instruction de l'affaire de la mélinite sera close incessamment.

Le Times publie une lettre de la maison Armstrong au ministre de la guerre de France affirmant qu'aucune information concernant la mélinite n'a été reçue, si ce n'est de M. Turpin ; qu'aucune information n'a été reçue de Tripone et aucune proposition n'a été faite à la maison Armstrong de trahir des secrets officiels.

### L'alliance Anglo-Italienne

Le Figaro publie une lettre du député Millevoye, au député anglais Labouchère, affirmant que le prince Napoléon lui déclara, à la fin de janvier 1890, tenir du roi Humbert que le gouvernement avait pris l'engagement formel de joindre sa flotte à la flotte italienne, le cas échéant, pour couvrir l'Italie contre toute opération maritime.

Le Figaro publie également une lettre du publiciste Poignant, disant que le prince Napoléon lui fit, en septembre dernier, une déclaration analogue.

Dans l'Autorité, M. de Cassagnac publie, à propos de l'alliance anglo-italienne, un article très violent contre l'Angleterre :

« L'alliance anglaise, dit-il, ne saurait jamais être, pour tout le monde, qu'un affreux mensonge. Qui se fie à l'Angleterre est trompé par elle.

« Le peuple anglais est le peuple le plus odieux que je connaisse.

« Quand je vois de quelle façon il traite ce vaillant petit peuple portugais, qui depuis des siècles s'est sacrifié pour lui ;

« Quand je vois de quelle manière il récompense et reconnaît la trop aveugle confiance de la France ;

« Comme j'ai l'espoir qu'il fera, tôt ou tard, chèrement et cruellement payer à l'Italie les services qu'il lui promet et qu'il ne lui rendra jamais !

« L'histoire en main, je déteste l'Angleterre, nation de traîtres, au point de trouver moins lourde et moins justifiée la haine, pourtant corsée, que j'ai l'honneur de porter en moi contre l'Allemagne. »

L'Eclair, de son côté, envisage la situation que la participation de l'Angleterre à la triple alliance crée à la France.

« Le fait est, dit-il, que l'Angleterre est sortie de sa neutralité, puisqu'elle a promis d'exercer une action militaire effective en faveur des belligérants.

sieur Michel ? Si je ne me trompe, ils s'accordaient à merveille l'année dernière.

— M. Michel est si bon garçon ! il s'entend avec tout le monde.

— Et Mlle Rosa avec personne, à ce qu'il me semble, ou du moins pas avec vous ?

— Mlle Rosa est un peu fière, un peu taciturne, un peu boudeuse ; autrement on ne peut dire que du bien.

— Vraiment ? elle aurait tous ses défauts ? C'est bien regrettable, car c'est la plus jolie fille que j'ai vue ! des yeux, une taille, et avec cela, un air de modestie, de candeur !

— Comme vous vous enflamez pour elle, monsieur Frédéric !

— J'avoue qu'elle m'est très sympathique. j'irai même plus loin : vous êtes une personne discrète, mademoiselle Catherine, et il y a des confidences que l'on peut vous confier sans crainte ; eh bien ! apprenez que j'ai été sur le point de ne pas revenir au Hohwald cette année.

— Pourquoi cela ?

— Parce que, en partant, j'ai su que j'y rencontrai les voyageurs de l'an dernier ; or, si M. Dornach est un homme bien élevé, si sa femme est très gentille quoique un peu coquette et moqueuse, si la conversation de M. Joë Wilkie est instructive, par contre, M. Léon Charmoy, cet impertinent Français, est bien l'être le plus agaçant que j'aie jamais rencontré, avec ses plaisanteries agressives et continuelles sur l'Allemagne et les Allemands.

— Les vaincus se consolent comme ils peuvent, Monsieur Frédéric.

— Vous avez raison et vous venez de parler

« La triple alliance peut continuer à s'appeler la triple alliance : c'est une affaire de mots et de formules.

« La réalité est que, si la guerre éclatait demain, nous aurions affaire non à trois, mais à quatre puissances.

« L'Angleterre s'est engagée à n'agir que par sa flotte, mais nous n'y gagnons pas grand-chose, attendu qu'elle n'a pas, à l'heure présente, une armée capable d'opérer sur le continent. »

### BERLIN

La presse juge sévèrement une déclaration faite mercredi par M. de Caprivi, d'après laquelle le Gouvernement allemand ne consent pas à supprimer les droits sur les céréales. L'émotion est grande dans le monde politique.

Sauf la Norddeutsche, personne ne défend le Gouvernement.

La Gazette de Voss dit :

« Le Gouvernement a encouru une lourde responsabilité ; espérons que la paix ne sera pas troublée. Mais lorsqu'un Gouvernement est toujours préoccupé de la préparation d'une guerre future, il ne devrait pas oublier que le pain est encore plus utile que la poudre. Ce que le Gouvernement a refusé mercredi, il sera contraint de l'accorder dans quelques semaines. La misère des classes pauvres prendra un caractère menaçant et le socialisme gagnera de nombreux adhérents. »

L'organe officiel des socialistes le Waruwoertz publie, en tête de ses colonnes, un manifeste du Comité directeur, invitant le peuple à ouvrir les yeux du Gouvernement sur la misère régnante que la mesure va augmenter.

Dans six arrondissements électoraux de Berlin, des meetings socialistes de protestation auront lieu, le même jour, dans le courant de cette semaine.

Mme la comtesse de Paris, est arrivée jeudi, à Paris, venant de Londres. Elle a été reçue à la gare du Nord, par le duc de Chartres et l'ambassadeur d'Espagne.

Après avoir diné à la gare, elle s'est rendue à la gare d'Orléans pour y attendre l'arrivée de Mme la duchesse de Montpensier, sa mère.

Mme la comtesse de Paris séjournera 2 jours à Paris.

On lit dans le Courrier du Soir :

La chute de la maison Jouanne peut avoir pour notre marché des conséquences plus considérables qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Les engagements sur les rentes seules s'élèveraient à 10 millions et plusieurs maisons de coulisses seraient atteintes par cette déconfiture.

### NOUVELLES MILITAIRES

On lit dans l'Echo de Paris : « D'après le relevé parvenu au ministère de la guerre, il y a environ 2,300 candidats qui participeront les 11, 12 et 13 juin, au concours d'admissibilité à l'Ecole spéciale militaire. »

### LES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

Une réunion des employés de Chemins de fer, à laquelle assistaient plusieurs députés et conseillers municipaux, a voté une motion protestant contre la révocation de membres des chambres syndicales par les Compagnies et décidant de faire grève, si après une dernière démarche auprès des pouvoirs publics, ils n'obtiennent pas satisfaction.

Une réunion des employés des tramways de Lyon a décidé de réclamer une augmentation de salaires et la journée de travail de 12 heures.

comme une bonne et digne compatriote, mademoiselle Catherine ; mais, voyez-vous, je me connais, je suis très violent, et je me disais qu'à la fin, le jour où il me pousserait à bout, je serais obligé de faire un éclat... Oh ! alors, je saurais bien le réduire au silence, ce fanfaron ! seulement je craignais le scandale et j'étais presque décidé quand je suis parti l'an dernier, à ne plus remettre les pieds dans cette maison lorsque... faut-il dire la vérité ?

— Dites, Monsieur, ce n'est pas moi qui répéterai vos paroles. Moi, trahir un allemand au profit d'un Français ? plutôt mourir !

Vous affirmez cela avec une énergie ! il ne fait pas bon être de vos ennemis, mademoiselle Catherine ! Je disais donc que je ne serais pas revenu si... c'est bête comme tout, mais qu'est-ce que vous voulez ?... On n'est pas maître de ces choses-là... si l'image de certaine personne n'était pas restée gravée dans mon cœur !...

— Et cette personne, c'est ?

— Mlle Rosa. Oh ! ne faites pas la grimace ! si je vous apprends cela, à vous qui ne pouvez pas souffrir, j'ai mes raisons. Je ne suis pas plus bête qu'un autre, voyez-vous, et je n'ai pas été long à m'apercevoir que M. Michel jouait au milieu de vous le rôle du coq entre deux poules ! Avouez que vous seriez bien heureuse de voir la petite cousine mariée avec un autre ! Vous ne répondez pas ? Vous avez l'air fâchée que j'ai découvert votre secret ! A quoi bon ? Au lieu de me lancer des regards furibonds, vous feriez mieux de vous entendre avec moi et de me servir... Allons, je vois avec plaisir que vous vous radoucisiez... la raison vous est revenue et vous com-

## CHRONIQUE LOCALE

### LIGNE DE CAHORS A BRIVE

Mardi prochain, 9 juin, réception technique de la ligne de Brive à Cahors.

Le soir, un banquet de 100 à 120 couverts réunira, dans un bâtiment de la gare de Cahors, les ingénieurs, membres de la commission de réception et les autorités locales.

### MAIRIE DE CAHORS

Le Maire de Cahors, a l'honneur d'informer les jeunes filles de la commune qui désirent concourir comme Rozières, pour bénéficier de la dot à prendre sur la fondation établie par M. Valette Armand, en commémoration de la journée du 14 juillet 1789, que leurs demandes doivent être déposées au secrétariat de la Mairie, avant le 14 juin courant.

### LYCÉE DE CAHORS

Par arrêté en date du 26 mai dernier, M. Bésail, bachelier ès lettres, ancien maître répétiteur (1<sup>re</sup> classe) au lycée d'Albi, en congé, est chargé, à titre de suppléant, des fonctions de maître répétiteur (même classe) au lycée de Cahors, pendant la durée de la délégation confiée à M. Chaune au collège de Figeac.

### UNIVERSITÉ

Jedi matin a eu lieu au Lycée la cérémonie de la première communion.

Cette fête a été célébrée avec son éclat accoutumé, rehaussée cette année par la présence de Mgr Grimardias.

On y a entendu un sermon très remarquable de M. le curé de Catus.

### CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le conseil supérieur de l'instruction publique s'est réuni, jedi matin, sous la présidence de M. Bourgeois. Il a statué tout d'abord sur l'importante question des vacances scolaires. Sur le rapport de M. Brouardel et après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête faite à ce sujet, le conseil s'est prononcé sans discussion et à la presque unanimité pour le maintien du statu quo. Le projet d'arrêté auquel le conseil s'est rallié est ainsi conçu :

Article premier. — L'ouverture des grandes vacances dans les lycées et collèges de garçons est fixée au 1<sup>er</sup> août pour l'année scolaire 1890-91 et les années suivantes. La distribution des prix aura lieu le 31 juillet.

Art. 2. — La rentrée des classes est fixée, chaque année, au 1<sup>er</sup> octobre. Si le 1<sup>er</sup> octobre tombe un dimanche, la rentrée s'effectuera le lendemain.

Art. 3. — Le présent arrêté n'est pas applicable aux lycées et collèges de l'Académie d'Alger. Les recteurs sont chargés de l'exécution du présent décret.

### LA LOI MILITAIRE

Pour faire droit aux nombreuses protestations qui se sont élevées contre l'interprétation donnée aux articles de la loi militaire, relatifs à la situation des frères appelés en même temps sous les drapeaux, un certain nombre de députés ont pris l'initiative d'une proposition de loi qui tend à rendre plus précises les dispositions de la loi militaire.

Les signataires de cette proposition demandent également qu'on ajoute à la loi militaire la disposition suivante :

« Les hommes de l'armée territoriale qui sont pères de six enfants vivants passeront de droit, dans la réserve de la dite armée. »

### AUX PÊCHEURS

Conformément aux pétitions à lui adressées, le ministre a avancé de deux jours l'ouverture de la pêche. Il a donné des instructions pour qu'il ne soit pas verbalisé dans les journées des 14 et

prenez à présent que je suis un allié et non un méchant farceur qui cherche à se moquer d'un sentiment respectable. Donnez-moi la main, mademoiselle Catherine, pour vous prouver que nous sommes amis.

La Prussienne jeta un regard autour d'elle pour s'assurer que les portes et les fenêtres du petit bureau étaient bien closes ; puis, ayant acquis la certitude qu'aucune oreille indiscrete ne pouvait l'entendre, qu'aucun œil importun ne pouvait la voir :

— Monsieur Frédéric, dit-elle à voix basse en mettant la main dans la sienne, aussi vrai que nous sommes tous deux de fidèles sujets de notre glorieux Kaiser Guillaume, je jure de vous aider de tout mon pouvoir à satisfaire votre amour... mais, croyez-moi, je connais la demoiselle, elle ne sera jamais notre maîtresse ni celle de personne !... bien qu'elle soit plus pauvre que Job et qu'elle n'ait pour toutes ressources que la charité de ses parents, elle est trop orgueilleuse pour se donner à un honnête homme qui l'adorerait, autrement qu'en légitime mariage ! Seriez-vous, par hasard, disposé à épouser cette pauvre ?

— Moi ?... mais, je ne sais... il faudrait d'abord consulter mon père...

— Et vous obtiendriez son consentement ?

— Il fait tout ce que je veux... et tenez, pendant que je suis en train, allons jusqu'au bout ! Je suis assez riche pour me payer l'épouse qui me plaira...

— Je suis enchantée de vous voir dans ces dispositions qui, sans aucun doute, faciliteront les choses. Laissez-moi faire... j'ai quelque influen-

15 juin contre les pêcheurs à la ligne flottante tenue à la main, tout autre procédé de pêche restant, d'ailleurs, en dehors de cette tolérance, et la vente ainsi que le colportage du poisson demeurant interdits.

### UN NOUVEAU JOURNAL

On nous annonce pour le dimanche 14 juin, la naissance d'un journal à Cahors, la Guitare Cadurcienne.

La nouvelle feuille qui paraîtra tous les dimanches, s'abstiendra de toute question politique, et sera littéraire, artistique, et par dessus tout, humoristique.

Salut, longue et joyeuse vie à notre futur confrère !

### AU CONCOURS D'AURILLAC

Parmi les récompenses accordées aux exposants du concours régional d'Aurillac, nous relevons les suivantes :

#### 3<sup>e</sup> SECTION. — Vins rouges du Lot

1<sup>er</sup> prix, médaille d'or, M. Calmon à Corn (Lot).

2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent, M. Lézeret de Lamaurinie à Cahors.

3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze, M. Frigoul, à Cahors.

### VÉLOCE-SPORT CADURCIEN

MM. les Membres du V.-S.-C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale mensuelle qui aura lieu ce soir samedi, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la Société (Café Tivoli).

La présence est obligatoire (art. 18 des statuts).

\* \* \*

Sortie du dimanche 7 juin (Catus). — Départ du siège de la Société.

1<sup>o</sup> Le matin à 8 heures.

2<sup>o</sup> Le soir à 1 heure 1/2.

Concentration pour le retour d'ensemble devant la Mairie de Catus à 5 h. 1/2 du soir.

Le Capitaine de route,  
J. DELLARD.

### Tribunal correctionnel de Cahors

#### AFFAIRE RULHE-COURDÈS

Jedi a été appelée devant le tribunal de police correctionnelle l'affaire Rulhe-Courdès, Bon Marché contre Meilleur Marché.

Une trentaine de témoins environ ont été entendus.

M<sup>e</sup> Bourdin défend M. Rulhe, M<sup>e</sup> Pouzet, M. Courdès.

Le tribunal, estimant que les torts sont partagés, condamne M<sup>me</sup> Rulhe, MM. Boussac et Courdès, chacun à 10 fr. d'amende, les condamne solidairement aux dépens, acquitte M<sup>lle</sup> et M. Rulhe.

### NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Monseigneur, ont été nommés :

M. l'abbé Delsahut, curé de Larnagol, curé de Rignac (Gramat).

M. l'abbé C. Puel, curé de St-Jean-des-Arades, curé de Larnagol.

M. l'abbé L. Lavergne, vicaire à Lamothe-Cassel, curé de St-Jean-des-Arades.

M. l'abbé Challong, vicaire à Rignac, vicaire de St-Sauveur à Figeac.

M. l'abbé Constant, vicaire de Notre-Dame à Figeac.

M. Calmeille, nouveau prêtre, vicaire à Lamothe-Cassel.

ce sur Mme Herz et quand je lui aurais appris quel parti inespéré se présente pour sa nièce, bien certainement elle fera tout son possible pour la décider.

— Mais M. Michel ? ne craignez-vous pas quelque empêchement de sa part ?

— Michel n'a pas de volonté propre... il veut ce que sa mère veut.

— Alors, si toute la famille est avec vous pour moi, je puis considérer ma cause comme gagnée, et rien ne m'empêche de me déclarer le plus tôt possible.

— Pas si vite, monsieur Frédéric ! nous avons affaire à une fille entêtée...

— Mais ne disiez-vous pas vous-même que je serai pour elle un parti inespéré... Qu'avez-vous donc maintenant à hocher la tête d'un air de doute.

— J'ai que la demoiselle, comme tous ceux qui n'ont jamais possédé un sou, ne connaît pas la puissance de l'argent, ni la douceur qu'on éprouve à être riche ! elle n'est pas encore à l'âge où l'on est intéressé et si vous n'arrivez pas d'abord à lui plaire, il n'y aurait pourtant rien de fait.

— Pour ce qui est de lui plaire, je m'en charge...

Il est évident qu'elle n'aurait jamais songé à M. Michel, — dont je ne veux pas dire du mal mais qui n'est après tout qu'un aubergiste.

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL.

(A Suivre).

TRAITEMENT THERMAL POUR LES OFFICIERS ET LES JOURNALISTES

A partir du 1<sup>er</sup> juin prochain, et durant toute la saison thermale de 1891, les officiers de tous grades de l'armée de terre et de mer seront admis à bénéficier d'une réduction de 50 0/0 sur les tarifs des buvettes, bains, douches et piscines, à l'Établissement de la Source Communale d'Alet (Aude).

Les journalistes français, munis d'une lettre de leur rédacteur en chef jouiront des mêmes réductions.

On traite spécialement à l'Établissement d'Alet (Source Communale), les affections de l'estomac, de la vessie, de l'intestin; les maladies des femmes, pour lesquelles des appareils balnéaires spéciaux ont été récemment installés à côté de vastes piscines à eau chaude courante.

L'Établissement de la Source Communale est situé près de la gare d'Alet, sur les bords de l'Aude, dans un site merveilleux, au pied des montagnes des Corbières, sur la ligne de Carcassonne à Quillan.

OBJET TROUVÉ

Jeudi soir, pendant le concert de la musique militaire, M. Brunet, professeur d'anglais au lycée Gambetta, a trouvé, sur les allées Fénélon, une petite croix en or. M. Brunet l'a déposée au bureau de police, où la personne qui l'a perdue est allée la réclamer quelques instants après.

LES VOLEURS DE POULES

Les voleurs de poules sont enfin sous les verrous.

Ces dévaliseurs de poulaillers sont : 1<sup>o</sup> David Guillaume, âgé de 31 ans, journalier, natif de Payrinhae (Lot); 2<sup>o</sup> Coudere Françoise, âgée de 20 ans, épouse du précédent, et native de Mercuès.

David, pressé de questions par M. le commissaire de police, a reconnu être l'auteur de nombreux vols nocturnes de volailles commis dans les environs de Cahors depuis un an. Il a, en outre, dénoncé comme son complice un individu habitant Gourdon.

Ces trop fameux renards ont été écroués à la prison.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 11 mai 1891

Présidence de M. le docteur Lebœuf, directeur. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il donne lecture d'une circulaire adressée aux sociétés savantes par M. Bell, directeur de l'exposition internationale de la publicité, au Palais des Beaux-Arts (Champ-de-Mars, Paris). Il donne également lecture d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique, annonçant, qu'en raison du voyage de M. le Président de la République, la séance d'ouverture du congrès des sociétés savantes fixée au mardi 19, est remise au vendredi 22 mai courant.

M. l'abbé Gary donne lecture d'un noël patois ancien et presque inédit : « N'entendez pas baoutrés pastours ».

M. Rouquet lit une charmante légende de Noël en vers patois dont il est l'auteur, qui a été couronnée à l'Académie de Béziers, et qui lui mérite des remerciements et des félicitations unanimes.

M. le docteur Lebœuf communique à la Société la statistique des décès dans la ville de Cahors pour l'année 1890. Ce travail donne le détail par professions et par maladies du nombre de personnes décédées.

Le Président, Dr. LEBŒUF. Le Secrétaire, J. BLANC.

Séance du 23 mai 1891

Présidence de M. de Laroussilhe, directeur semestriel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Rouquet donne lecture de deux fables en vers patois imitées de La Fontaine : l'une, *lou Roynal et lou Gor*, traduit heureusement la fable bien connue : le Renard et le Corbeau; l'autre, *l'oulo et lou métal*, est une agréable paraphrase du pot de terre et du pot de fer.

M. Joseph Blanc, lit un poème sur Jeanne d'Arc. Après avoir décrit l'état des esprits avant l'intervention de l'héroïne, il suit Jeanne dans les champs où lui apparaissent ses visions, à la cour du Dauphin, au siège d'Orléans, au sacre du roi à Reims, et enfin au bucher où elle expie son dévouement à la France.

M. l'abbé Gary communique à la Société l'éloge en vers de Clémence Isaure par M. Léon Valéry, l'un des anciens présidents de la Société des Etudes, qui a été lu aux jeux floraux dans la séance solennelle de 1891, et qui est publié dans le dernier volume du recueil de cette Académie. Cette pièce, vraiment remarquable, est accueillie par des applaudissements unanimes.

Le Président, DE LAROUSSILHE. Le Secrétaire, J. BLANC.

Limogno

VOL A L'AMÉRICAIN

Lundi dernier, jour de grande foire, un monsieur bien mis se présenta à un paysan vantard qui faisait sonner sa monnaie, et après quelques instants de pourparlers, lui offrit vingt francs pour se faire conduire à un petit village des environs, où de désérieuses et pressantes affaires l'appelaient au plus vite.

La femme, déflante, ne veut pas que son Jacques quitte le marché : un second louis enlève tous ses scrupules.

Inutile de dire que le généreux monsieur avait une grande et lourde sacoche quasi pleine de rouleaux et de billets de mille francs.

En route, il fait ses petites confidences à son crédule mentor, le flatte, lui confie même son précieux fardeau, et, finalement, — car il fallait bien en venir là, — lui persuade de faire bourse commune. Le bonhomme tire ses cent écus de ses poches profondes, et, confiant, les donne à son ami (?) qui prestement les glisse... dans la sacoche.

On devine le reste. Le monsieur s'arrête pour satisfaire un besoin et ne reparait plus.

Le paysan, intrigué, moitié craignant, moitié curieux, ouvre enfin le sac mystérieux et le trouve rempli de vieux journaux et de cailloux.

Il rentre en ville, ..... honteux et confus, jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Figear

Accident. — Jeudi, vers 5 h. du soir, M. Vergnes, riche propriétaire des environs de Rodez, partait pour Brive, monté sur son tricycle à vapeur, en compagnie de plusieurs autres voyageurs.

Une dizaine de membres du Veloce-Club figearcois l'accompagnaient avec leurs bicyclettes ou bicyclettes. M. Fernand Roques, pharmacien, président de la Société, était du nombre.

En arrivant sur le boulevard Labernade, en face de la maison de Gironde, un chien effrayé, se jeta dans la roue de son bicycle et le fit dévier à tel point que M. Roques fut violemment précipité sur la bordure du trottoir, et, dans sa chute se fractura le péroné de la jambe gauche.

La blessure est grave et peut nécessiter une vingtaine de jours de repos au moins.

Gramat

Concours d'animaux reproducteurs de la race ovine du causse du Lot. — Le dimanche 28 juin courant, aura lieu à Gramat un concours d'animaux reproducteurs de la race ovine du causse du Lot. Les prix à distribuer sont au nombre de 29, représentant une somme de 2,300 fr., dont 1,200 alloués par l'Etat, 1,000 par le département et 100 par la ville de Gramat.

Les animaux seront divisés en quatre catégories :

Première catégorie : Animaux ayant encore toutes leurs dents de lait (8 prix);

Deuxième catégorie : Animaux n'ayant perdu que deux dents de lait (7 prix);

Troisième catégorie : Animaux ayant encore deux dents de lait au moins (10 prix);

Quatrième catégorie : Femelles de tout âge ayant déjà agnelé (4 prix).

Pour les trois premières catégories, les lots de femelles devront être de dix têtes; pour la quatrième, ces lots devront être de cinq têtes.

Pour être admis à exposer, on devra adresser, avant le 26 juin 1891, au président de la Société agricole et industrielle, rue du Lycée à Cahors, une déclaration indiquant dans quelles catégories les animaux présentés sont appelés à concourir.

Les animaux devront être rendus le 28 juin, à 7 h. du matin, sur le champ de foire de Gramat.

EMPOISONNEMENT

Les parquets de Moissac et de Cahors se sont rendus dernièrement à Sauveterre (Larn-et-Garonne) et à St-Aureil (Lot) pour élucider une affaire mystérieuse.

Deux vieillards, mari et femme, mouraient subitement en vingt-quatre heures.

Deux morts subites dans l'espace de vingt-quatre heures dans la même maison firent croire immédiatement à un crime, et plusieurs voisins désignèrent à haute voix le nom du coupable : le beau-fils des décedés.

Après six semaines d'attente et à la suite d'une dénonciation anonyme, les parquets de Moissac et de Cahors se sont transportés sur la paroisse de Saint-Aureil pour procéder à l'exhumation des victimes, et ils ont recueilli les viscères pour les soumettre à l'analyse. Les résultats de cette analyse sont encore inconnus, et le prétendu coupable, dont la moralité est des plus mauvaises, est encore en liberté, mais activement surveillé par la gendarmerie.

Ajoutons que si l'analyse démontre qu'il y a eu crime, on procédera probablement à l'exhumation de trois autres personnes qui sont mortes depuis, et cela dans l'espace de quinze jours.

Ces trois personnes étaient proches parentes de l'accusé, qui devait de ce chef hériter d'une partie de leurs biens.

Cela ferait un joli total de cinq personnes empoisonnées. (Patriote)

Castelsarrasin

On vient d'installer l'éclairage électrique au Moulin du Canal.

Il est probable que notre ville sera bientôt dotée de lampes Edison.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 16 au 23 mai 1891

Naissances

Maury Ernest, rue Nationale, 32.  
Laval Antoinette rue St-Georges, 33.  
Bélibio Marthe, rue de la Banque, 1.

Mariages

Coudere Jacques et Danuc Marguerite.  
Rigal Firmin et Rigambert Joséphine.

Décès

Faurie Françoise, 84 ans, (Hospice).  
Cavanié Jacques, 65 ans, (Hospice).  
Coffignal Henri, 15 jours, rue des Elus, 6.  
Léris Marie, 43 ans, ép. Manié, place des Petites Boucheries, 1.  
Bonnet Louis, 51 ans, rue Nationale, 7.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 7 JUIL

de 4 h. à 5 h. du soir

(Allées Fénélon)

L'Attaque (pas redoublé) Josnean.  
La poupée de Nuremberg (ouverture) Adam.  
Les Amourettes (valse) Gungl.  
La Traviata (fantaisie) Verdi.  
Gavotte Stéphanie Czibulka.

Nos lecteurs trouveront d'intéressants détails sur l'industrie si importante du Cuivre, dans une grande étude de M. Ch. Girard, que vient de publier la GRANDE ENCYCLOPÉDIE dans ses 313<sup>e</sup> et 314<sup>e</sup> livraisons. Ces fascicules mis en vente cette semaine comprennent encore la biographie de l'illustre jurisconsulte Cujas, par M. P.-F. Girard, et un remarquable travail du savant M. J. Oppert sur les inscriptions Cunéiformes.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande. H. Lamirault C<sup>o</sup>, 61, rue de Rennes, Paris.

On nous écrit de Moscou. — Une des vitrines les plus remarquées dans le Pavillon d'honneur de l'Exposition française est celle de la célèbre Manufacture d'armes M. Berger et Cie de St-Etienne qui expose ses spécialités : fusils « Le Phénix », « Le Nemrod » et revolver « Le Français », ainsi qu'un spécimen de carabine double, exécutée par cette importante maison pour le ministère de la guerre. Cette arme a été prêtée par l'Etat pour la durée de l'Exposition.

Elles sont sans rivales !

Le Poil (Basses-Alpes), le 27 février 1890. — Depuis longtemps je souffrais d'un violent mal d'estomac qui m'empêchait de dormir; j'ai employé une boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, et j'ai été complètement guéri. (Sig. lég.) J. JOSEPH.

RAISINS A BOISSONS

Les Corinthes, marque l'Ancre, vendus en sacs estampillés et plombés sont de qualité irréprochable, ils sont les plus riches en alcool et donnent un vin très délicat. Se méfier des raisins de qualité inférieure et des contrefaçons.

S'adresser au représentant dans chaque ville, ou à l'entrepôt général, 9, boulevard Corderie, à Marseille. Un opuscule, « La Vérité sur les Raisins Secs » est adressé à toute demande.

SULFATE de CUIVRE

A VENDRE

Garanti 99 0/0 à 55 fr. les 100 kilos Rendu franco en gare de Cahors

S'adresser à M. Victor COMBES, chevalier du Mérite agricole, à Vire par Puy-l'Évêque (Lot).

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.

REVUE HEBDOMADAIRE

La liquidation s'est faite en hausse. Les vendeurs ont dû se racheter. Londres paraît s'améliorer et désintéressé pour le moment d'affaires importantes. Le marché va sans doute retrouver une sécurité qui l'aidera à se préparer aux opérations futures. Le 3 0/0 est à 95,20. Le nouveau fait 93,30. Les fonds étrangers ont suivi la direction de nos rentes. A noter la fermeté de l'Italien. Les établissements de crédit se recueillent, mais la tendance est bonne.

En Banque, même manie qu'au parquet. On demande la part Paris-Caracas à 115. La Chambre vient d'adopter pour l'importation du gros bétail sur pied, le tarif de 10 fr. par 100 kilos. Or, un boeuf au Vénéguela pèse en moyenne 300 kilos et dans l'évaluation primitive de ses calculs, la société Paris-Caracas avait compté 38 fr. de droit de douane par tête.

Toutes les mines d'or qui ont été sagement étudiées et habilement conduites ont été grandement florissantes. Quelques-unes ont décuplé et centuplé les capitaux qui s'y sont interes-

sés. Mais, parmi toutes celles dont le succès a été le plus grand, nous n'en connaissons pas une qui soit née dans des conditions permettant d'espérer un avenir aussi magnifique que l'Electra.

Sa richesse dépasse tout ce que, jusqu'à ce jour, on avait pu expérimenter en fait d'exploitation aurifères. Disons, tout d'abord, par qui cette richesse a été étudiée et contrôlée de façon à éviter jusqu'à la moindre chance de mécompte.

L'exploration a été dirigée par M<sup>e</sup> Dario Valdizan, professeur à l'école des mines de Lima et contrôlée par la direction de cette école. L'or a été reconnu dans les filons et dans les alluvions par l'expert assermenté du gouvernement, l'ingénieur des mines don Edouardo Girardon et confirmé officiellement par le ministre des finances et du commerce.

Le rendement probable a été estimé par M. B. Rylski, ancien professeur à l'école centrale de Lyon et par M. Couchoud, celui-là même qui a pris part à l'exposition du Callao, la fameuse mine d'or du Venezuela. Ajoutons que c'est M. Habich, actuellement directeur de l'école de Lima qui est l'ingénieur conseil de la société.

Il ressort de divers rapports de ces personnalités éminentes que le minimum du rendement net annuel, que l'on a la certitude d'obtenir est 44 millions.

Quel sera l'avenir des 320.000 qui composent la société Electra et qui ont droit à l'intégralité des bénéfices ? En d'autres termes, à quel cours, ces parts qui sont offertes au public français au prix de 50 fr. peuvent-elles et doivent-elles arriver ?

Nous répondons que nous n'en savons rien. Ce qui paraît être établi avec toute la précision à laquelle puissent prétendre les données de la prudence et de la science, c'est que nous sommes assurés d'un revenu de 150 par part, revenu auquel la marge des calculs faits par les ingénieurs, ne nous paraît pouvoir donner que des grandes chances d'augmentation.

Jamais aucune affaire n'a été offerte au public français dans des conditions aussi honorables, aussi engageantes et aussi sérieusement étudiées.

Nous sommes du reste à même de fournir un complément d'informations.

Bourse de Paris

Cours du 5 Juin 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	95 85
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 35
3 0/0 Emprunt 1891.....		93 85
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	104 95

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4448	»
CRÉDIT FONCIER.....	1270	»
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	475	»
COMPTOIR N <sup>o</sup> D'ESCOMP <sup>o</sup> .....	575	»
EST (Chemin de fer).....	995	»
LYON.....	1590	»
MIDI.....	1317	»
NORD.....	1890	»
ORLÉANS.....	1506 25	»
OUEST.....	1050	»
GAZ, C <sup>o</sup> parisienne.....	1390	»
CANAL DE SUEZ.....	2502 60	»
CANAL DE PANAMA.....	37 50	»
Etablissements DECAUVILLE.....	425	»

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	445	»
EST 3 0/0.....	441	»
MIDI 3 0/0.....	443	»
NORD 3 0/0.....	447 50	»
ORLÉANS 3 0/0.....	443	»
OUEST 3 0/0.....	439	»
SUD DE LA FRANCE.....	408 75	»
OUEST-ALGÉRIEN.....	419 50	»
EST-ALGÉRIEN.....	420	»
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	605	»
— — — 4 0/0 1863.....	514	»
— — — fonc. 3 0/0 1877.....	391	»
— — — comm. 3 0/0 1879.....	473	»
— — — fonc. 3 0/0 1879.....	469	»
— — — comm. 3 0/0 1880.....	465	»
— — — fonc. 3 0/0 1883.....	425	»
— — — — 3 0/0 1885.....	475	»
— — — bons 100 fr. av. lots.....	74	»
GAZ, C <sup>o</sup> parisienne.....	525	»

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	99	»
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	98 50	»
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	45	»
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	343	»
ROMBARDS, 3 0/0.....	327 50	»
SARAGOSSE 3 0/0.....	378	»

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	677 2	»
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.....	470 0	»
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270	»
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450 10	»

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

TARIFS

M. le Ministre des travaux publics vient d'homologuer une proposition de la Compagnie d'Orléans ayant pour objet d'admettre la glucose emballée, par wagon d'au moins 5,000 kilos au bénéfice des prix fixés par son tarif commun E-46 avec le Nord et la Grande Ceinture, savoir :

De tous les points du réseau du Nord à la gare de Toulouse, 42 fr. et à celle de Montauban 41 fr. par 1,000 kilogrammes. (Frais de chargement, de déchargement et de gare compris).

Application 25 mai 1891.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

RÉDUITS DE 25 %

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 15 Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de **Laqueuille** desservant les stations thermales du **Mont-Dore** et de **La Bourboule**; 2° pour la station du **Royat**, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de **10 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

Ces billets doivent être demandés à l'avance.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa billets d'Aller et Retour réduits de 25 % valables pendant 3 jours.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux *Plages de la Bretagne*, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : **50 francs**. — 2<sup>e</sup> classe : **40 francs**.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au Tarif A n° 8 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires, réduits de 25 0/0, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 95 fr. — 2<sup>e</sup> classe 70 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 60 fr. — 2<sup>e</sup> classe 45 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

La Poudre de Rogé ne saurait nuire : on peut en recommencer l'emploi autant qu'il est besoin, sans avoir à craindre ni fatigue, ni irritation. Elle est un moyen sûr de nettoyer avec douceur l'estomac et l'intestin. Après ce lavage, la tête se trouve dégagée et l'on évite ainsi les migraines, les vertiges, les étourdissements, congestions et malaises si fréquents au printemps. Prix : 2 fr. le fl., toutes pharmacies.

**EAU de LECHELLE** hémostatique contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc.

**LE VIN de G. SEGUIN** est le tonique par excellence des voies digestives; il rétablit les fonctions de l'estomac, recueille l'appétit et dissipe les fièvres.

G. SEGUIN, rue St-Honoré, 378, PARIS.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> LACOSSE, avoué, rue Fénelon, n° 7, à Cahors

EXTRAIT

D'UN

jugement de séparation de biens

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-onze par défaut.

La dame Hugon Marie Angéline, sans profession, épouse de monsieur Galaux Jean, propriétaire, domiciliés tous deux à Puy-l'Évêque.

A été séparée de biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le cinq juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué de la demanderesse. Signé : LACOSSE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris,

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

- Agen. — Aix. — Alais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Ancey. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Belfort. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Celles. — Chalon-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauroux. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Epervain. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Havre (le). — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le). — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Montereau. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Étienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C.

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ALSACIENNE DE BANQUE

Colmar. — Guedwiller. — Metz.

Mulhouse. — Strasbourg.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des C<sup>tes</sup> de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres, — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Émissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Été

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

HONORÉ Photographie  
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77  
CAHORS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE  
LIEBIG

PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES  
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales  
Hors concours depuis 1885  
SE MÉFIER DES IMITATIONS  
Exiger la signat. du Bon J. V. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette  
Se vend chez les Épiceries et Pharmaciens

Vin de Peptone de CHAPOTEAUT

Pharmacien à Paris  
La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac.  
Dépôt : Toutes Pharmacies

Quinine de Pelletier

Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Accès fébriles, les Fièvres intermittentes et paludéennes, la Goutte, le Rhumatisme, les Sueurs nocturnes. Chaque capsule s'avale plus facilement que les cachets et porte le nom de PELLETIER.  
C'est le plus puissant des toniques connus; une seule capsule, prise au moment des repas, représente un grand verre de vin de quinquina.  
Dépôt : Toutes Pharmacies.

LE VIGNOBLE DE L'ORPHELINAT D'ARNIS

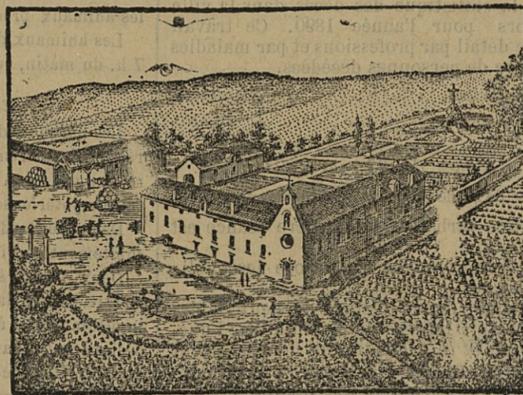
PRÈS CAHORS (LOT)

MOYENS PRATIQUES

POUR RECONSTITUER UNE VIGNE PHYLLOXÉRÉE

Par le Directeur de l'Établissement

2<sup>e</sup> édition



Vue générale de l'Orphelinat

PRIX : 0,60. — PAR LA POSTE : 0,75

En vente chez tous les Libraires

Etablissement Hydrothérapique

DES ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M<sup>me</sup> Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.